



COMBLER LES LACUNES EN MATIÈRE DE
COUVERTURE

Options d'assurance- médicaments



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION

Une assurance-médicaments pour tous les Canadiens

Si la grande majorité des Canadiens a accès aux médicaments d'ordonnance, certains n'ont pas les moyens de les payer. Des études révèlent qu'un Canadien sur dix n'a pas d'assurance-médicaments ou a une assurance qui ne couvre pas les traitements dont il a besoin¹.

Le statu quo n'est pas acceptable — les lacunes dans notre système de santé doivent être comblées. Comme ils sont les professionnels de la santé les plus proches du problème, les pharmaciens canadiens sont déterminés à s'assurer que tous les patients ont accès aux traitements pharmaceutiques médicalement nécessaires, sans égard à leur revenu.

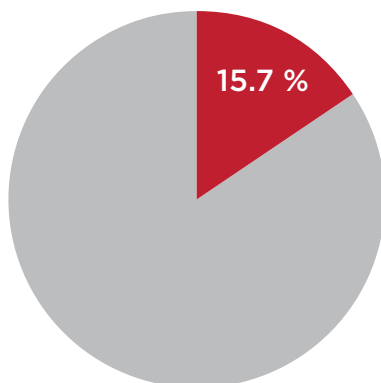
Mais comment le système devra-t-il être modifié pour combler ce besoin? L'Association des pharmaciens du Canada, qui représente plus de 40 000 pharmaciens au pays, a recueilli un éventail de données probantes pour éclairer la discussion, notamment :

- les principes clés et priorités qui orienteront la réforme de l'assurance-médicaments;
- les consultations des intervenants et les résultats d'un sondage national;
- des recherches et des analyses des propositions d'amélioration de l'accès aux médicaments.

Plusieurs options qui permettraient de combler les lacunes et de fournir aux Canadiens la couverture dont ils ont besoin ont été présentées. Certains modèles pourraient être mis en œuvre relativement rapidement tandis que d'autres (comme le programme national à payeur unique) nécessiteraient d'importantes réformes. À court terme, le Canada pourrait tirer parti des programmes d'assurance-médicaments publics et privés en vigueur afin de combler les lacunes en matière de couverture tout en protégeant l'accès existant aux médicaments.

L'APhC est déterminée à s'assurer que les Canadiens reçoivent les meilleurs soins possible, peu importe l'approche choisie par les décideurs. Tout modèle d'assurance-médicaments (qu'il soit révolutionnaire ou évolutif) doit être conçu pour offrir le meilleur accès possible aux médicaments et services et ne pas être axé simplement sur le prix le plus bas.

DÉPENSES RELATIVES AUX MÉDICAMENTS — UNE PARTIE DU PROBLÈME



- ✓ Les médicaments représentent uniquement 15,7 % des dépenses totales en santé au Canada².
- ✓ Lorsqu'ils sont utilisés de façon adéquate, les médicaments sont un moyen peu coûteux d'améliorer les résultats pour la santé et d'économiser sur les coûts des visites au médecin ou à l'urgence, des chirurgies et des soins de longue durée.

Les pharmaciens ouvrent la voie

Les pharmaciens sont des fournisseurs de soins fiables et accessibles qui jouent un rôle essentiel au sein de l'équipe de soin des patients. Des pharmaciens formés et expérimentés sont présents dans près de 10 000 sites au Canada où ils contribuent à améliorer les résultats pour les patients et à réduire les coûts pour le système de santé. Ils assurent la gestion des affections chroniques, surveillent les interactions médicamenteuses, conseillent les patients sur les options moins coûteuses, font la promotion de l'observance des traitements et interrompent les traitements inutiles. Le champ de pratique des pharmaciens s'élargit. Ils jouent maintenant un rôle clé en matière de consommation sécuritaire et appropriée de médicaments visés par les programmes d'assurance-médicaments.

Champ d'exercice des pharmaciens au Canada

Champ d'exercice du pharmacien ¹		Province ou territoire												
		BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PEI	NL	NWT	YT	NU
Pouvoir de prescription (médicaments de l'annexe 1) ¹	De façon indépendante, tout médicament de l'annexe 1	X	✓ ⁵	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Selon une entente ou dans le cadre d'une pratique collaborative	X	✓ ⁵	✓ ⁵	✓ ⁵	X	X	✓	✓	X	X	X	X	X
	Prescrire ²													
	Pour les affections bénignes	X	✓	✓	✓ ⁵	X	✓	✓	✓	✓ ⁵	✓	X	X	X
	Pour l'abandon du tabagisme	X	✓	P	✓ ⁵	✓	✓	✓	✓	✓ ⁵	✓	X	X	X
En cas d'urgence	X	✓	✓	✓	X	X	✓	✓	✓	X	X	X	X	
Adapter ^{3/} gérer	De façon indépendante, tout médicament de l'annexe 1 ⁴	X	✓ ⁵	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	De façon indépendante, dans le cadre d'une pratique collaborative ⁴	X	✓ ⁵	✓ ⁵	✓ ⁵	X	X	✓	✓	X	X	X	X	X
	Faire des substitutions thérapeutiques	✓	✓	✓	X	X	X	✓	✓	✓	✓	X	X	X
	Modifier la posologie, la forme galénique, le schéma thérapeutique, etc.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X
	Renouveler ou prolonger une prescription pour assurer la continuité des soins	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X
Pouvoir d'administrer des injections (sc ou im) ^{1,5}	Tout médicament ou vaccin	X	✓	✓	✓	X ⁷	X ⁷	✓	X	✓	✓	X	X	X
	Vaccins ⁶	✓	✓	✓	✓	X	X	✓	✓	✓	✓	X	X	X
	Vaccins destinés aux voyageurs ⁶	✓	✓	✓	✓	P	X	✓	✓	✓	✓	X	X	X
	Vaccin antigrippal	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Analyses de laboratoire	Prescrire et interpréter des analyses de laboratoire	X	✓	P ⁸	✓ ⁹	X	✓	P	✓	P	X	X	X	X
Techniciens	Techniciens en pharmacie réglementés	✓	✓	✓	✓ ¹⁰	✓	X	✓	✓	✓	✓	X	X	X

1. Le champ d'activité, les règlements, les exigences en matière de formation et/ou les restrictions varient selon la province ou le territoire. Veuillez consulter les organismes de réglementation de la pharmacie pour plus de renseignements.

2. Prescrire une nouvelle pharmacothérapie, à l'exclusion des médicaments couverts par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

3. Modifier l'ordonnance originale, existante ou actuelle rédigée par un autre prescripteur.

4. Les pharmaciens peuvent gérer de façon indépendante les médicaments de l'annexe 1 de leur propre autorité, sans égard aux ordonnances originales ou existantes, au type de médicament, à l'affectation du patient, etc.

5. S'applique uniquement aux pharmaciens ayant suivi une formation de perfectionnement professionnel ou ayant obtenu une qualification et/ou une autorisation de leur organisme de réglementation.

6. Le pouvoir d'administrer des injections peut ne pas inclure tous les vaccins de cette catégorie. Veuillez consulter les règlements de votre province ou de votre territoire.

7. Aux fins d'enseignement ou de démonstration uniquement.

8. La prescription d'analyses de laboratoire par les pharmaciens communautaires est en attente de l'adoption de règlements à cet effet.

9. Le pouvoir se limite à la prescription d'analyses de laboratoire.

10. L'inscription à titre de technicien en pharmacie réglementé peut se faire auprès de l'autorité de réglementation de la pharmacie (aucune licence officielle).

- ✓ Mise en œuvre dans la province ou le territoire
- P En attente d'une législation, de règlements ou d'une politique de mise en œuvre
- X Non mis en œuvre

En tant que professionnels de la santé travaillant aux premières lignes de notre système de santé canadien, les pharmaciens sont déterminés à obtenir un consensus sur un modèle d'assurance-médicaments durable offrant les meilleurs résultats possible pour les patients canadiens.

Principes clés et priorités de l'APhC en matière d'assurance-médicaments

Tout modèle d'assurance-médicaments futur devra aborder les quatre points prioritaires suivants. Il devra :



Fournir une couverture équitable à tous les Canadiens.



Protéger les Canadiens des difficultés financières indues.



Assurer l'accès de patients à un approvisionnement stable de médicaments cliniquement efficaces et rentables.



Fournir un accès à une gamme étendue de services pharmaceutiques, pour une meilleure santé, de meilleurs soins et une meilleure valeur.

Ce que pensent les Canadiens de l'assurance-médicaments

Pour réussir, tout changement au système actuel devra obtenir l'appui des Canadiens. Voici ce qu'ont dit les Canadiens en réponse à notre sondage national :

- 79 % des Canadiens appuient l'idée d'un programme pancanadien d'assurance-médicaments, mais craignent qu'il limite les choix, qu'il soit difficile à administrer ou qu'il engendre des coûts élevés.
- Les Canadiens appuient fortement l'inclusion des pharmaciens et des services de pharmacie dans un programme d'assurance-médicaments pancanadien.
- Une majorité de Canadiens appuient un programme d'assurance-médicaments qui cible les patients n'ayant pas accès à un régime d'assurance-médicaments public ou privé.

Pour réussir, tout changement au système actuel devra obtenir l'appui des Canadiens. Voici ce qu'ont dit les Canadiens en réponse à notre sondage national :

79 % des Canadiens appuient l'idée d'un programme pancanadien d'assurance-médicaments, mais craignent qu'il limite les choix, qu'il soit difficile à administrer ou qu'il engendre des coûts élevés.



74%

des Canadiens s'inquiètent du fait qu'un régime pancanadien d'assurance-médicaments pourrait leur offrir moins de possibilités et d'avantages que leurs régimes privés actuels



79%

des Canadiens s'inquiètent de l'augmentation des coûts si un tel régime entraînait une hausse de la consommation de médicaments sur ordonnance



85%

des Canadiens sont préoccupés par la capacité des gouvernements à gérer de manière efficiente et efficace un régime pancanadien d'assurance-médicaments



79%

des Canadiens sont satisfaits de leur régime d'assurance-médicaments actuel

Une majorité de Canadiens appuient l'inclusion des services pharmaceutiques dans le régime pancanadien d'assurance-médicaments.



78%

des Canadiens estiment que l'assurance-médicaments devrait également couvrir les services qu'offrent les pharmaciens en vue de fournir des médicaments aux patients, de faire un suivi auprès d'eux et de les conseiller sur l'utilisation efficace des médicaments



77%

pensent que l'assurance-médicaments devrait couvrir d'autres conseils et services en matière de santé fournis par les pharmaciens, comme les vaccins, les services d'abandon du tabac, la gestion des malaises mineurs, la vérification des médicaments et le dépistage des troubles médicaux comme le diabète

Une majorité de Canadiens appuient un programme d'assurance-médicaments qui cible les patients n'ayant pas accès à un régime d'assurance-médicaments public ou privé.



31%

des Canadiens estiment qu'un programme d'assurance-médicaments devrait couvrir tous les Canadiens et remplacer tous les régimes publics et privés



46%

estiment que le programme d'assurance-médicaments devrait uniquement couvrir les Canadiens qui ne sont pas actuellement couverts par un autre régime public ou privé



23%

Croient que le programme d'assurance-médicaments devrait uniquement être offert aux Canadiens faisant face à des conditions extrêmes (p. ex., couverture en cas de catastrophe, médicaments coûteux pour des maladies rares)

Options incrémentielles canadiennes permettant de combler les lacunes en matière de couverture

Les recherches de l'APhC ont permis de cerner trois options incrémentielles en matière d'assurance-médicaments qui sont fondées sur le système existant au Canada et qui pourraient être mises en œuvre plus rapidement qu'un programme national à payeur unique. Ces options permettraient d'assurer que tous les Canadiens ont accès à une assurance-médicaments d'ordonnance tout en protégeant l'accès existant aux médicaments³. Les Canadiens déjà assurés ne seraient pas touchés.

Grâce à ces approches, les gouvernements pourraient offrir un répit immédiat aux quelque 10 % des Canadiens qui n'ont pas les moyens de payer leurs médicaments en bonifiant les programmes existants tout en prenant le temps requis pour étudier les solutions à long terme.

1. Modèle du Québec modifié

L'approche du Québec en matière d'assurance-médicaments, selon lequel tous les citoyens doivent être couverts par un régime public ou privé, serait étendue à toutes les autres provinces. En vertu de ce modèle, les Canadiens qui ne sont pas admissibles à un régime privé doivent s'inscrire au régime public dans leur province.

Ce modèle serait financé par des primes similaires à celles des régimes privés des grandes organisations. Le modèle du Québec modifié coûterait environ 2,1 milliards de dollars au gouvernement.

2. Modèle générique de l'Î.-P.-É.

L'approche de l'Île-du-Prince-Édouard en matière de financement des médicaments génériques serait étendue à toutes les autres provinces. En vertu de ce modèle, les Canadiens non assurés recevraient un remboursement de leur gouvernement provincial pour les médicaments dont le coût excède 19,95 \$ par ordonnance, pour une liste de médicaments assurés incluant uniquement les médicaments génériques multisources.

Ce modèle coûterait aux gouvernements et aux contribuables environ 93 millions de dollars de plus que ce qu'ils paient actuellement. Si ce programme permet d'offrir une certaine couverture à tous les Canadiens, un régime couvrant uniquement les médicaments génériques ne permettrait pas aux Canadiens d'accéder aux nouvelles pharmacothérapies.

3. Variation du modèle du payeur privé.

Cette approche est comparable au « modèle du Québec modifié ». La principale différence est que le secteur privé serait responsable de couvrir les Canadiens non assurés. Les assureurs privés seraient tenus d'offrir à tous les résidents un régime d'assurance-médicaments d'ordonnance de base couvrant tous les médicaments sur la liste provinciale des médicaments assurés. Cette assurance serait offerte contre des primes modestes, puisque la couverture de base élimine le risque que seuls les patients qui font face à des coûts élevés des médicaments contractent l'assurance et crée ainsi des économies d'échelle.

Cette option n'entraînerait aucun coût additionnel pour les gouvernements et les contribuables. Le coût pour les régimes d'assurance-médicaments privés s'élèverait à environ 2,3 millions de dollars.

Un « programme national d'assurance-médicaments » pour le Canada?

Dans nos efforts visant à cerner les options à court terme pour combler les lacunes, nous avons également examiné un modèle national d'assurance-médicaments à payeur unique. Selon cette approche, les Canadiens deviendraient des bénéficiaires d'un programme national d'assurance-médicaments à payeur unique financé par l'État. Ce système remplacerait le mélange existant de régimes d'assurance-médicaments privés et publics au Canada.

Il permettrait d'assurer que tous les Canadiens aient accès au même régime d'assurance-médicaments. L'APhC est néanmoins préoccupée par les impacts négatifs potentiels d'une telle solution sur les soins aux patients. En réfléchissant aux différentes options à long terme, les décideurs doivent tenir compte des risques suivants dans la conception du programme :

➔ Pharmacothérapie inappropriée

Un modèle national d'assurance-médicaments pourrait limiter l'accès des Canadiens aux pharmacothérapies les mieux adaptées à leur état. Selon ce modèle, le choix des patients et l'autonomie des cliniciens à prescrire le traitement individuel approprié seraient limités puisqu'un moins grand nombre de médicaments seraient assurés qu'avec la combinaison actuelle de régimes publics et privés. Les pharmaciens savent que certains médicaments n'ont pas la même efficacité pour tous les patients. Une limitation des options en matière de pharmacothérapie ne tient pas compte des cas individuels et aura un impact négatif sur les résultats pour la santé des patients.

➔ Risques de pénuries de médicaments

Afin de minimiser les coûts pour le gouvernement, un modèle national d'assurance-médicaments pourrait devoir être basé sur des achats en vrac et sur la recherche d'un fournisseur unique. Ces mesures entraînent des risques accrus de pénurie de médicaments. Elles peuvent entraîner des effets négatifs pour la santé des patients et perturber considérablement le système de santé. Il est important d'en tenir compte dans la conception d'un système national.

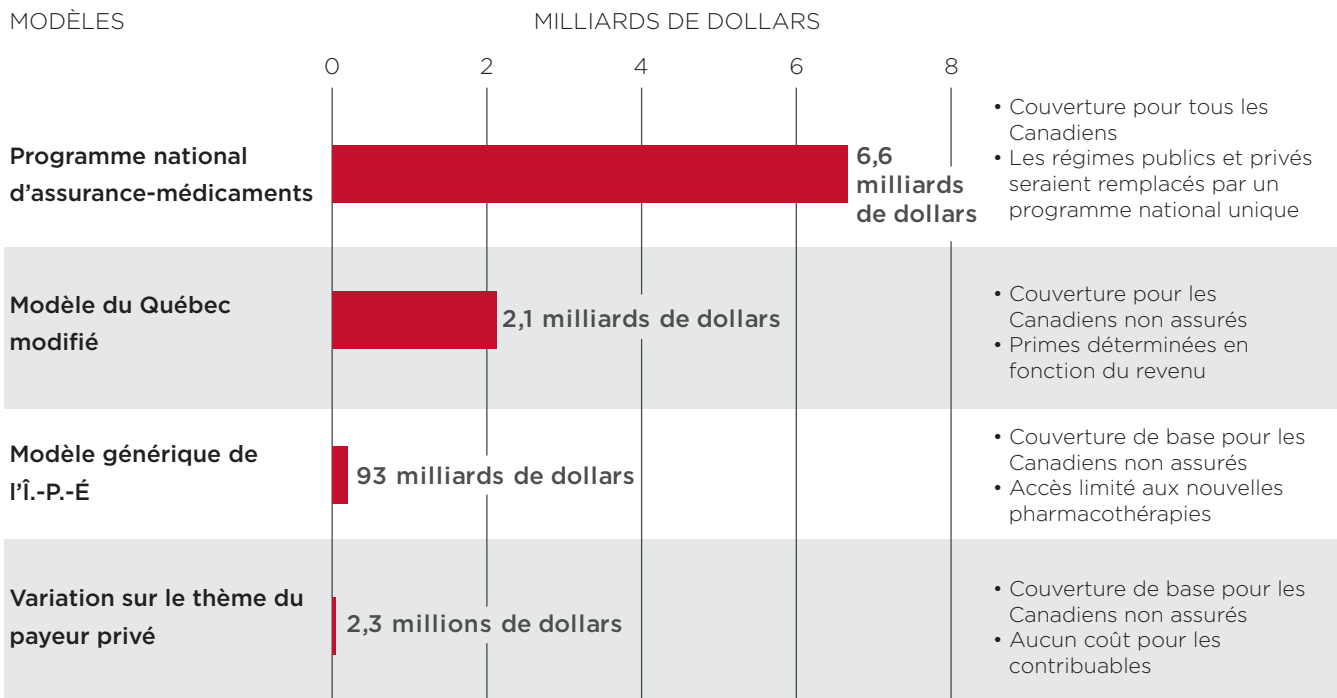
➔ Accès tardif

Un modèle national d'assurance-médicaments pourrait également allonger les délais d'accès aux médicaments, puisque les régimes privés tendent à rembourser les nouveaux médicaments beaucoup plus rapidement que les régimes publics .

➔ Rendement des fonds destinés aux services de santé

Un système national d'assurance-médicaments entraînerait des coûts supplémentaires élevés pour les gouvernements et les contribuables, soit les coûts qui seraient transférés du secteur privé au secteur public. Selon nos calculs, les coûts supplémentaires pour les gouvernements et les contribuables seraient d'environ 6,6 milliards de dollars⁴. Si les coûts ne doivent pas être le facteur déterminant des décisions en santé, la valeur pour le patient est un facteur important dont doivent tenir compte les décideurs lorsqu'ils envisagent les options pour combler les lacunes en matière de couverture.

COMPARAISON DES OPTIONS D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS



Conclusion

Les dépenses relatives aux médicaments d'ordonnance sont un investissement dans la santé des Canadiens. Il existe des options incrémentielles qui permettraient de combler les lacunes de couverture des 10 % des Canadiens qui ne peuvent payer leurs médicaments, pendant que l'on recherche une solution à long terme afin d'offrir à tous la meilleure assurance-médicaments possible. L'APhC est déterminée à contribuer au développement d'un régime d'assurance-médicaments pancanadien qui place le patient au premier plan.



-
1. Law, M.R., Cheng, L., Dhalla, I.A., Heard, D., et Morgan, S.G. « The effect of of cost on adherence to prescription medications in Canada », *Journal de l'Association médicale canadienne*, vol. 184, no 3 (2012), p. 297-302.
 2. Institut canadien d'information sur la santé. Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2015. Ottawa (Ont.) ICIS, 2015
 3. PDCI Market Access Inc. *Pharmacare Costing in Canada, Estimated Costs of Proposed National Pharmacare Programs*, (mars 2016).
 4. PDCI Market Access Inc., *Pharmacare Costing in Canada, Preliminary Report: Assessment of a National Pharmacare Model Cost Estimate Study*, (janvier 2016)

À propos de l'APhC

L'Association des pharmaciens du Canada (APhC) est la voix nationale unificatrice de la pharmacie et de la profession de pharmacien au Canada. Alors que les pharmaciens jouent un rôle accru dans la prestation de services de soins de santé, l'APhC veille à ce que la profession soit reconnue comme une figure de proue à l'échelle nationale, influant sur les politiques, les programmes, les budgets et les initiatives qui touchent la profession de pharmacien et la santé des Canadiens.

Vous trouverez plus de renseignements au www.pharmacists.ca.

Association des pharmaciens du Canada

1785, prom. Alta Vista, Ottawa, ON K1G 3Y6

☎ 1-800-917-9489 📠 613-523-0445 ✉ advocacy@pharmacists.ca



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION